

AFFAIRE N° 2 - COMPTE ADMINISTRATIF DU BUREAU D'HABITAT SOCIAL - EXERCICE 1985

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen et à vos délibérations le Compte Administratif du Bureau d'Habitat Social pour l'année 1985.

L'excédent global de 5 972 700,50 Francs se décompose comme suit :

Sections	Résultat de clôture de l'exercice 1984		Opérations de l'exercice 1985				Résultats cumulés au 31.12.1985
	Déficit	Excédent	Réalizations		Résultats		
			Dépenses	Recettes	Déficit	Excédent	
Investissement	11 344 588,48		26 665 295,38	41 842 930,68		15 177 635,30	3 833 046,82
Fonctionnement		3 665 249,80	5 624 977,99	4 099 381,87	1 525 596,12		2 139 653,68
	- 7 679 338,68		32 290 273,37	45 942 312,55	+ 13 652 039,18		+5 972 700,50

.../...

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Articles	Libellés	Inscriptions			Réalizations	Crédits reportés
		B. P.	B. S.	Total		
	Dépenses	4 411 278,00	3 665 249,80	8 076 527,80	5 624 977,99	
609	Fournitures diverses		1 000 000,00	1 000 000,00		
630	Charges locatives	546 920,00	456 023,38	1 002 943,38	737 875,25	
631 2	Travaux d'entretien	50 000,00		50 000,00		
665 1	Frais d'actes notariés	1 053 872,92		1 053 872,92	160 508,32	
665 2	Frais de gestion S.I.D.R.	75 970,00		75 970,00	55 149,50	
671	Intérêts de la dette	1 303 935,80	913 905,00	2 217 840,80	2 045 544,22	
8280	Titres annulés	50 000,00		50 000,00		
8285	Admissions en non-valeur		35 728,00	35 728,00	35 728,00	
831	Prélèvements pour section invest.	1 330 579,28	1 259 593,42	2 590 172,70	2 590 172,70	
	Recettes	4 411 278,00	3 665 249,80	8 076 527,80	4 009 381,87	3 665 249,80
714	Location des immobilisations	4 411 278,00		4 411 278,00	4 099 381,87	
820	Excédent ordinaire reporté		3 665 249,80	3 665 249,80		3 665 249,80
	Déficit de clôture				- 1 525 596,12	

....

SECTION D'INVESTISSEMENT

Articles	Libellés	Inscriptions				Réalizations	Crédits reportés
		B. P.	B. S.	D. M.	Total		
	Dépenses	22 310 002,63	69 664 420,11		91 974 422,74	26 665 295,38	65 309 127,36
060	Résultat extraordinaire reporté		11 344 588,48		11 344 588,48		11 344 588,48
16	Remboursement dette	1 032 512,63	358 455,07		1 390 967,70	982 543,06	408 424,64
232 0	Travaux de construction groupée	16 528 962,00	38 889 947,21	+339 691,00	55 758 600,21	19 125 778,03	36 632 822,18
232 2	Travaux de construction divers :						
	. Saint-Bernard	500 000,00		- 20 000,00	480 000,00		480 000,00
	. Saint-François	200 000,00		- 80 000,00	20 000,00	12 900,00	7 100,00
	. Bellepierre	139 691,00		- 39 691,00			
233 0	Travaux de viabilité	3 908 837,00	17 662 847,51		21 571 684,51	5 485 492,45	16 086 192,06
2536	Créance p. location vente		1 058 581,84		1 058 581,84	1 058 581,84	
132	Frais d'études		350 000,00		350 000,00		350 000,00

..../....

SECTION D'INVESTISSEMENT (suite)

Articles	Libellés	Inscriptions				Réalizations	Crédits reportés
		B. P.	B. S.	D. M.	Total		
	Recettes	22 310 002,63	69 664 420,11		91 974 422,74	41 842 930,68	50 154 164,85
083	Dette p. location vente		1 058 581,84		1 058 581,84	1 058 581,84	
1051 2	Subvention L.B.U. P.		8 664 210,00		10 908 210,00	3 770 600,00	7 137 610,00
1051 3	V.R.D.	2 244 000,00					
	Subvention L.B.U. P.		30 655 776,00		36 476 776,00	8 374 395,00	28 102 381,00
1053 1	construction	5 821 000,00				146 275,00	3 010 795,00
15	Subvention F.I.R.	748 000,00	2 409 070,00		3 157 070,00		
	Prélèvement sur section						
	de fonctionnement	1 330 579,28	1 259 593,42		2 590 172,70	2 590 172,70	
16	Emprunt C.D.C. SOFIDER	12 000 000,00	25 617 188,85		37 617 188,85	25 713 810,00	11 903 378,85
2536	Créance p. location vente	133 090,02			133 090,02	133 090,08	
2539	Autres créances (Hyacinthe)	33 333,33			33 333,33	56 006,06	
Excédent de clôture						15 177 635,30	

MONSIEUR HOARAU MARCEL DONNE LECTURE
DE L'AVIS DES COMMISSIONS.

Commission du Cadre de Vie

Elle note que, pour l'année 1985, 67 L.T.S. ont été livrés, et 120 constructions L.T.S. ont démarré. Elle s'inquiète du devenir du logement très social à la Réunion.

Commission des Finances

Elle relève que le Compte Administratif de 1985 laisse apparaître globalement un taux assez peu élevé au niveau des réalisations. Ce phénomène est dû à deux causes :

- a) Les arrêtés des subventions sont arrivés en fin d'année ; de fait, les travaux correspondants n'ont donc pu démarré qu'en fin d'année 1985 ;
- b) Il existe encore dans le budget de l'Habitat Social des investissements qui avaient été programmés antérieurement par la Commune, mais pour lesquels les crédits d'Etat n'ont pu être obtenus et qui ont dû être abandonnés.

A l'occasion du prochain Budget Supplémentaire, il conviendra de bien faire le point sur ces investissements et d'annuler les opérations qui ont été abandonnées.

M. GERARD G. : Qu'allez-vous faire des 15 000 000 d'excédent de la section d'investissement ?

LE MAIRE : Il s'agit d'opérations qui vont démarrer. Ici, il n'apparaît en quelque sorte qu'une photographie qui aurait été prise le 31 décembre ; et, ce n'est rien d'autre. La situation est la même que pour le Compte Administratif de la Ville traité tout à l'heure. On programme des investissements ; on attend les financements et les emprunts. Ces derniers -on vous l'a déjà dit- arrivent en fin d'année, ce qui fait que les opérations ne peuvent débuter effectivement que l'année suivante. De fait, un excédent est dégagé, qui va être engagé, mais qui ne l'est pas encore au moment où cet état est dressé.

M. GERARD G. : Oui. Cet excédent sera-t-il utilisé pour de nouveaux travaux ?

LE MAIRE : Ils le seront pour des opérations déjà programmées, qui seront réalisées en 1986.

M. ANNETTE : Qu'est-ce que l'annulation des opérations ?

LE MAIRE : Ces dernières n'ont pas été prises en compte par la L.B.U..

M. ANNETTE : Mais alors, à l'heure actuelle, quelle est la situation, en fin du mois de juin, du logement très social en général et à Saint-Denis ?

LE MAIRE : Qu'appellez-vous "situation" ?

M. ANNETTE : Il paraîtrait qu'on abandonnerait ce type d'opérations.

LE MAIRE : Certaines opérations ne sont pas prises en compte depuis deux ans. On fera donc autre chose.

M. ANNETTE : Je ne parle pas de cela, mais du logement très social en général, de la politique de l'habitat social (ou très social). Qu'en est-il à l'heure actuelle ? A-t-on des informations à ce propos ?

LE MAIRE : Cette politique est toujours la même. La terminologie a changé : on ne réalise plus des L.T.S. (Logements Très Sociaux), mais des L.E.S. (Logements Evolutifs Sociaux). Néanmoins, il semblerait qu'une nouvelle politique va être mise en oeuvre, qui ne nous est pas encore connue. C'est toujours l'ancien système qui a cours. Ici, de toute façon, s'agissant du Compte Administratif de 1985, c'est l'ancien système.

RECU A LA PREFECTURE DE LA REUNION

Le **02 JUL 1986**
Article 3 de la loi n° 82-213 du 2
mars 1982 relative aux droits et
libertés des Communes, des Départements
et des régions